

Déposé le 9 mars 2022

## Portons les questions sociales au cœur de la campagne électorale

Bien sûr, comment ne pas être particulièrement préoccupé par l'inadmissible guerre que la Russie a déclenchée contre l'Ukraine, par le sort des populations. Le SNEP, avec la FSU, porte l'exigence de l'arrêt du conflit et d'une solution négociée. La diplomatie, pas les armes !

Mais nous restons malgré tout en période pré-électorale, et il est de la responsabilité des organisations syndicales de peser pour que les préoccupations des personnels soient prises en compte.

**C'est pourquoi** le SNEP-FSU mène, avec les collègues, sur son champ spécifique, l'action pour la revalorisation de l'EPS et l'augmentation des horaires. Cela sous des formes originales : des enquêtes auprès des élèves et des parents et un appel de personnalités transformé en pétition à signer et faire signer. Nous appelons chacun-e à s'en emparer (cf site du SNEP-FSU).

**C'est pourquoi**, au plan plus général, le SNEP est pleinement engagé, avec la FSU, dans des initiatives revendicatives fortes :

**le 8 mars** : pour la défense des droits des femmes ;

**Le 12 mars** : dans des marches pour le climat ;

**le 17 mars** : dans le cadre d'un appel interprofessionnel public privé à grève et manifestations pour les salaires et les pensions ;

**le 24 mars** : dans une nouvelle journée d'action des retraité-e-s avec le groupe des 9.

Les questions de pouvoir d'achat seront au cœur des revendications car cette dimension, première préoccupation des français-e-s, est trop peu placée au cœur de la campagne électorale par nombre de candidat-e-s ou alors sous des formes viciées : par exemple avec baisse des cotisations sociales ce qui entrainerait des difficultés pour la protection sociale, les services publics, ...

La guerre en Ukraine risque de faire passer encore plus au second plan les questions sociales, alors que ce conflit va faire bondir les prix et accroître l'inflation.

Soyons nombreuses et nombreux à peser pour que nos préoccupations sociales soient prises en compte, par la grève et les manifestations le 17 mars dans le cadre de la journée d'action public – privé, et dans l'action des retraité-e-s le 24 avec le « groupe des 9 ».

**Christian Guérin, Secrétaire académique**

CHALETTE PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## 17 mars

**GREVE UNITAIRE  
public-privé  
Pour les salaires  
et pensions**

## 24 mars

**Journée  
d' action  
Des retraité-e-s**

# Faire pression par l'action

Serge  
Chabrol

La préoccupation première des Français-e-s, ce n'est pas l'immigration ou la baisse du nombre de fonctionnaires dont nous rebattent les oreilles certain-e-s candidat-e-s à la présidentielle. Ce qui préoccupe les salarié-e-s, les retraité-e-s, les sans emploi, ce sont les questions sociales et en premier lieu la question du pouvoir d'achat.

Il est indispensable d'agir avec force pour que ces questions soient mises au cœur de la campagne.

Le SNEP-FSU académique appelle les collègues à participer aux actions unitaires prévues.

## Le 17 mars : grèves et manifestations dans le cadre d'une journée d'action unitaire interprofessionnelle réunissant public et privé.

Dans la Fonction Publique, une unité intersyndicale large - CGT, FSU, UNSA, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTC - s'est réalisée pour agir ensemble pour l'augmentation indispensable et urgente des rémunérations et des pensions.

La politique de gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans a conduit à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la fonction publique : dégradation du pouvoir d'achat, baisse de l'attractivité, départs trop nombreux, difficultés de recrutement, sentiment de déclassement.

Les constats sont implacables : en janvier 2022, l'inflation sur un an en France atteint 2,9% avec une forte hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

La question des salaires et des pensions est centrale car elle dit tout de la manière dont une société reconnaît salarié-es et retraité-es. Il s'agit de pouvoir vivre correctement de son travail, tout simplement, or c'est de plus en plus difficile dans le contexte de reprise de l'inflation.

## Les organisations syndicales demandent :

- une revalorisation de la valeur du point d'indice supérieure a minima à l'inflation et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour tous-tes.
- l'ouverture de négociations sur les grilles de rémunérations ;
- le relèvement systématique des grilles en proportion de l'évolution du SMIC.

Elles apportent leur soutien aux mouvements en cours et à venir portant, notamment, sur l'emploi, les conditions de travail et les missions publiques.

## Le 24 mars : action des retraité-e-s

Le collectif de 9 organisations de retraité-e-s (dont la FSU et la FGR) dit « Groupe des 9 », appelle à l'action pour :

**L'augmentation immédiate des pensions** et leur indexation sur l'évolution des salaires. Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du/de la conjoint-e survivant et son extension aux couples pacsés, aux concubin-es.

**La défense de notre système de santé** et de retraite, porté par une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle. Un grand Service public de la prise en charge de l'autonomie géré par l'assurance-maladie.

**La défense et le développement des Services publics** de proximité sous contrôle et maîtrise publique.

**Nous appelons les collègues à se mobiliser et à participer aux actions telles qu'elles seront définies dans leur département.**

## Des outils pour agir pour « Plus et mieux d'EPS » !

Faire pression pendant la campagne électorale pour renforcer l'EPS à l'école, tel est l'enjeu des initiatives que le SNEP-FSU vous appelle à relayer : deux enquêtes (une à destination des élèves et une autre pour les parents : <https://lesite.snepfsu.fr/agir/agir-dans-letablissement/enquetes/kit-enquete-votre-avis-sur-leps/>) et un appel de personnalités

transformé en pétition ouverte à la signature de toutes et tous : <https://lesite.snepfsu.fr/agir/petitions/un-nouvel-elan-pour-leps-et-le-sport/>. (voir bulletin national et bulletin académique précédent)

Nous appelons chaque collègue à s'emparer de ces outils pour agir pour notre discipline.

Vous trouverez sur le site national du SNEP-FSU un dossier complet sur ces enquêtes, leur diffusion et leur compilation ainsi que la pétition à signer et faire signer.

## EPS : bilan du quinquennat et des années Blanquer à l'Education Nationale

Nous sommes à l'heure de faire les comptes du quinquennat de ce gouvernement avant les élections présidentielles. La politique menée durant ces 5 années au pouvoir a orchestré la casse du service public de l'éducation nationale, comme des autres services publics.

Au niveau national, de 2017 à 2021, les établissements du second degré ont accueilli 26 954 élèves en plus. Or cela n'a pas empêché notre ministre M. Blanquer de fermer l'équivalent de 655 classes, de supprimer 7 490 postes d'enseignants et de porter les effectifs à 25,6 élèves par classe en collège (France à la 22<sup>ème</sup> place sur les 22 pays de l'UE !).

Notre académie n'est pas en reste et suit la mouvance nationale. Bien sûr cela se répercute aussi sur notre profession. Le tableau ci-dessous montre bien la perte de professeurs d'EPS même quand le nombre d'élèves est en augmentation :

Christian Guérin

année	COLLEGE		LYCEE		LYCEE PRO		ECART	ELEVES
	créations	suppres-sions	créa-tions	suppres-sions	créa-tions	suppres-sions		
Rentrée 17	10	9	7	0	3	0	+11	+ 1 689
Le budget de la dotation pour la rentrée 2017 avait été voté avant l'arrivée de ce gouvernement								
Rentrée 18	4	5	0	0	0	0	- 1	+ 186
Rentrée 19	8	10	2	3	2	0	- 1	+ 390
Rentrée 20	3	8	1	5	1	1	- 9	- 309
Rentrée 21	10*	13*	0	0	1	0	- 2	+ 1 753
Rentrée 22	2	7	3	3	2	1	- 4	- 3886
total	27	42	6	11	6	2	- 17	- 1 866

\* fermeture de 2 collèges pour ouverture d'un nouveau

Or depuis deux ans ce sont les collèges qui sont les plus impactés. En effet le mode de calcul pour doter les établissements en moyens a été modifié et se rapproche un peu de celui des lycées. Cette dotation est calculée en 3 phases : la dotation de base à partir d'un nombre de divisions théoriques avec 30 élèves par classe – une dotation complémentaire en tenant compte de l'indice de position sociale, de l'indice d'éloignement et de la taille du collège – une dotation pour les heures statutaires.

En augmentant le nombre d'élèves par classe, on diminue le nombre de divisions et donc celui des enseignants dans l'établissement. Quand il ne s'agit pas de suppression, l'effet est aussi dévastateur puisque les collègues doivent aller dans un, voire deux établissements, pour compléter leur service, sans compter les HSA à « éponger ».

Pour cette rentrée 2022, nous pourrions aussi dénoncer les 5 créations possibles mais que le rectorat gèle en BMP (blocs de moyens provisoires).

Donc durant ce quinquennat nous voyons bien que la politique a été de réduire le nombre d'enseignants dans les établissements scolaires, même quand le nombre d'élèves était en augmentation. C'est pourquoi le SNEP-FSU revendique plus et mieux d'école de la maternelle au lycée et cela doit passer aussi par plus d'EPS : 4 heures pour toutes et tous durant toute la scolarité ne doit pas rester un vain rêve !

## Une victoire syndicale !

### Les forfaits AS en LP à nouveau fléchés dans les DHG

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021, plusieurs collègues enseignants en LP ou SEP avaient informé la section académique du SNEP des difficultés à se voir attribuer leur forfait AS dans leur service. Certes ces heures statutaires étaient finalement accordées par les chefs d'établissement mais au prix d'un jeu de bonneteau au sein de la DHG !

Sans en informer les représentants des personnels, en raison des baisses de dotations horaires accordées par le ministère, le Rectorat d'Orléans-Tours s'était affranchi de la loi depuis 2 ans et n'ajoutait pas au calcul de la dotation de base des LP, les heures d'AS, cela en contradiction avec le statut des professeurs d'EPS. In fine, les chefs d'établissement allaient piocher, selon leur bon vouloir, dans leur dotation d'autonomie pour abonder le forfait AS !

Il aura fallu la vigilance de quelques collègues et un travail du SNEP, de contrôle des documents du rectorat envoyés aux établissements au moment de la DHG, pour relever l'imposture.

L'intervention des militants lors de l'audience SNEP/Rectorat du mois de mars 2021 s'est révélée décisive puisqu'il a été mentionné dans les documents du Comité Technique Académique de janvier 2022 que pour les lycées professionnels « les heures consacrées par les professeurs d'EPS à l'animation de l'association sportive s'ajoutaient à la dotation calculée pour la structure sur la base des effectifs élèves. »

**A retenir : la vigilance collective puis l'intervention du SNEP sont plus que jamais nécessaires !**

Philippe Déchaud

## **CAPA contestation appréciation finale de la rectrice: l'administration reste sur ses positions !**

Béa  
Bardin

La CAPA s'est tenue le 25 février. Étaient présents, des membres de l'administration, des chefs d'établissement, deux de nos IPR EPS et les 9 commissaires paritaires du SNEP-FSU.

Nous avons rappelé les avancées de ce nouveau mode d'évaluation, notamment pour l'équité entre collègues, mais aussi les problèmes qui subsistent avec l'instauration de quotas (30%) pour l'avancement accéléré. Le SNEP FSU continue de demander une déconnexion complète entre l'évaluation et l'avancement, seule orientation permettant de gommer les injustices.

Comme l'administration ne nous a pas fourni, en amont de la CAPA, les données sexuées, pourtant obligatoires, nous n'avons pas été en mesure de vérifier si l'égalité professionnelle avait été respectée. Il semblerait, suite au seul document distribué à la fin de la CAPA que le rectorat ait calqué la répartition des appréciations sur le pourcentage d'hommes (62,7%) et de femmes (37,3%) visité-e-s, avec 36,7% d'avis excellent, 36,2% d'avis très satisfaisant et 40% d'avis satisfaisant pour les femmes, ce qui n'a aucun sens... Nous pouvons donc nous poser des questions sur la façon dont notre rectorat prend en compte l'égalité profession-

nelle, malgré l'affichage qui en est fait !

134 rendez-vous de carrière ont eu lieu en 2020-2021, 18 collègues ont fait un recours gracieux, dont 14 ont obtenu une réponse favorable et 2 ont saisi la CAPA.

Suite au recours des collègues, l'administration a repris les dossiers en réinterrogeant les évaluateurs primaires et en les réévaluant à partir de critères objectifs précis. Nous attendons toujours que ces critères soient communiqués aux collègues... Concernant les items, il faut savoir que tous n'ont pas la même valeur (les critères liés à la pédagogie étant les plus importants) et que les attendus académiques ne sont pas les mêmes pour le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière. Les collègues attendent toujours de connaître les attendus académiques de l'excellence...

L'administration a refusé d'accéder à la demande des deux collègues qui ont saisi la CAPA, arguant que l'appréciation « très satisfaisant » était déjà très bien et qu'ils ne « méritaient » pas plus !

Nous avons donc voté contre cette proposition de maintien des avis : la décision finale appartenant à la rectrice...

## **Amplifier la bataille pour l'EPS et l'école Cela passe aussi par l'adhésion !**

Michel  
Della  
Malva

Dans un contexte de mise à mal du dialogue social, l'adhésion est le premier soutien au syndicalisme que le SNEP-FSU porte, pour la permanence de la défense des intérêts des personnels et de notre métier.

**Outre les syndiqué-e-s de cette année scolaire, ce bulletin est adressé aux syndiqué-e-s 2020-2021, non resyndiqué-e-s à ce jour.**

**Nous invitons celles-ci et ceux-ci à renouveler leur adhésion au plus vite**

Rappel : 66% de la cotisation sont déductibles des impôts, mais les cotisations au SNEP-FSU se font par année scolaire, alors que le crédit d'impôt est calculé par année civile.

Si tu t'étais syndiqué-e au 1<sup>er</sup> trimestre l'an passé (avant le 31/12/2020), tu as reçu des impôts, en début 2022, une somme anticipant le crédit d'impôt, calculée à partir des déclarations de l'année précédente (cotisation syndicale, dons à des œuvres, etc.). Si tu ne te resyndiques pas (en demandant que ta cotisation soit remontée à avant fin déc 2021), tu devras rembourser ce qui correspond aux 66% de la cotisation syndicale.

Nous te proposons donc d'entrer ta cotisation sur l'année civile 2021, si tu le souhaites (précises le bien), afin que tu bénéficies du crédit d'impôt sur l'année 2021. Mais ceci ne sera plus possible après le 31 mars.

**66% de la cotisation déductibles des impôts :  
donc, par ex., une cotisation de 163€  
ne coûte réellement que 55,42€**

Les adhérent.es en 2020-2021 gardent le statut de syndiqué.e (envoi bulletin, Contre-Pied...) jusqu'au 31 décembre 2021 (statuts du SNEP-FSU). Il est donc nécessaire pour garder le lien que tu envoies ton adhésion au plus vite (quitte à différer et/ou étaler le paiement) .

**Je choisis de payer ma cotisation :**

- ♦ en ligne, sur le site national : <http://www.snepfsu.net>, Ou sur le site académique : <http://snepfsu-orleans.net/wp/>, onglet "Se syndiquer",
- ♦ par chèque, à l'ordre du SNEP-FSU (maximum 4 chèques),
- ♦ par prélèvement(s), en une ou plusieurs fois, effectué(s) le 5 de chaque mois (de mars à juin 2022)

*J'envoie ma fiche syndicale (voir site ou bulletins précédents) à la trésorière académique :*

**Aurélié DELSARD**  
17 rue des Chênes  
18340 PLAIMPIED GIVAUDINS